

**École doctorale « Histoire Moderne et Contemporaine »
(ED 188)**

Organisation des comités de suivi 2022

Art. 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

Conformément aux dispositions de cet article et aux décisions prises par le conseil de l'école doctorale du 1^{er} mars 2017, et compte tenu de la situation inédite créée par la crise sanitaire actuelle, les modalités d'organisation et de composition des comités de suivi de l'École doctorale « Histoire moderne et contemporaine » (ED 188) pour l'année 2022 sont définies de la façon suivante :

1. Chaque doctorant se voit attribuer un comité de suivi personnalisé, qui l'accompagne durant toute la période de sa formation doctorale, à raison d'un entretien par an à partir de la 2^e année d'inscription.
2. Chaque comité de suivi comprend deux membres titulaires, qui siègent lors de l'entretien. Il peut aussi comprendre un à deux suppléants, qui siège(nt) en cas d'empêchement d'un ou des titulaires.
3. Les membres des comités de suivi sont désignés par le directeur du laboratoire de rattachement du doctorant, qui peut prendre préalablement avis du directeur de thèse.
4. Ces membres peuvent être pris ou non dans le laboratoire de rattachement du doctorant. Dans un cas comme dans l'autre, ils doivent relever de l'un des statuts suivants : professeur des universités ou assimilé (en activité ou émérite), directeur de recherche au CNRS ou assimilé (en activité ou émérite), maître de conférences habilité à diriger des recherches, maître de conférences.
5. Si la composition du comité est arrêtée dès l'inscription en thèse, elle est précisée dans la convention de formation doctorale. Si elle est décidée plus tardivement ou si elle vient à être modifiée par l'empêchement définitif d'un des membres initialement désigné, elle est précisée dans un avenant à cette convention.
6. L'entretien annuel se tient en fin de 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année d'inscription. Il vise en particulier à rendre un avis sur une éventuelle réinscription en 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e année dérogatoire.

7. Les entretiens devront avoir lieu entre le milieu du mois de mai et le milieu du mois de juillet 2022, à une date librement déterminée par le doctorant et les membres de son comité de suivi, sachant que l'initiative de l'organisation incombe au doctorant.
8. Les comités pourront se tenir en présence ou à distance. Dans ce dernier cas, il se tiendront de préférence par visioconférence, et à défaut, par tout autre moyen propre à assurer un véritable échange entre le doctorant et les membres de son comité de suivi.
9. On attend d'une réunion de comité de suivi qu'elle dure au moins 15 à 30 minutes
10. À l'issue de l'entretien, le comité de suivi remplit le formulaire mis à sa disposition par l'École doctorale, en prenant notamment soin de cocher la case relative à l'avis, favorable ou défavorable, sur réinscription. Une fois le formulaire transmis à l'École doctorale, cet avis est validé par le directeur de celle-ci. Il s'ajoute à celui que le directeur de thèse rend lui-même de son côté.

Préparation de l'entretien par le doctorant

Au moins dix jours avant la date de l'entretien, le doctorant adresse deux documents aux membres de son comité de suivi :

- 1° Le « formulaire du doctorant », dûment rempli, qui résume sa situation administrative.
- 2° Un rapport de 4 à 5 pages rédigé sur papier libre, qui doit impérativement comporter :
 - une présentation générale du sujet, de sa problématique et de ses objectifs.
 - une description synthétique des sources mobilisées pour traiter le sujet, en particulier de leur nature.
 - une brève bibliographie situant la recherche dans son contexte historiographique.
 - pour les doctorants en 2^e année, un état d'avancement de la thèse depuis l'inscription ; pour tous les autres, un état de progression de la thèse depuis le comité tenu l'année précédente.

Rôle du comité de suivi

La première mission du comité de suivi est administrative.

Il doit rendre un avis, qui est une étape indispensable de la procédure de réinscription en doctorat : sans avis du comité de suivi, le doctorant, même contractuel, n'est pas en mesure de poursuivre sa thèse.

La seconde mission du comité de suivi est de renforcer l'accompagnement dont le doctorant bénéficie d'ores et déjà auprès de son directeur de recherches, de son laboratoire de rattachement et de son école doctorale.

Ce renforcement passe donc par un entretien annuel, qui doit être l'occasion d'une discussion ouverte entre les deux parties en présence :

- d'un côté, les membres du comité de suivi, en évaluant l'avancement du travail du doctorant, peuvent lui adresser des conseils susceptibles de l'aider à achever sa thèse dans les délais requis.
- d'un autre côté, le doctorant doit profiter de l'entretien pour dresser un état des lieux annuel de sa progression et de ses projets, mais aussi pour exposer ses éventuelles difficultés, que celles-ci soient d'ordre scientifique, matériel ou relationnel.

À cet égard, il importe de souligner que les comités de suivi ne doivent pas consacrer la totalité de l'entretien à questionner le doctorant sur des questions scientifiques ou méthodologiques : ils doivent veiller à lui laisser la possibilité, à un moment ou à un autre, de s'exprimer librement sur sa situation ou ses difficultés, sous l'angle de son choix.